

Retraites : les enjeux

DOSSIER

ENTRETIEN Pour l'économiste Thomas Piketty, la répartition est la seule solution. Mais le système français est affaibli par son instabilité et sa faible transparence. D'où une proposition de réforme radicale. A débattre.

« Mettre fin à la peur de l'avenir »



Jean Claude Monchelli - Risa

Dans quel sens s'oriente la réforme des retraites annoncée ?

J'ai bien peur qu'on s'oriente vers un rafistolage de plus, sans assurer la pérennité du système à long terme. Repousser l'âge légal de départ à la retraite à taux plein au-delà de 60 ans, dans le contexte actuel, c'est d'abord un moyen de récupérer très vite un ou deux milliards sur le dos des plus fragiles. Plus de la moitié des personnes, à l'heure de valider leurs droits à la retraite, sont aujourd'hui hors l'emploi. Elles perçoivent des revenus de remplacement plus faibles que les pensions qu'elles toucheront une fois liquidés leurs droits à la retraite. Repousser l'âge de départ à la retraite revient à les maintenir une

ou deux années de plus avec ces bas revenus. Même si le gouvernement essaiera d'inventer quelques rustines afin que les personnes ayant eu les emplois les plus pénibles, ou commencé à travailler très tôt, ne soient pas pleinement touchées par ces mesures, c'est bien de cela dont on parle. C'est injuste socialement et ça ne règle rien.

La réforme de 2003 ne prévoyait-elle pas de modifier les paramètres en fonction de l'évolution de la situation ?

De fait, il était prévu de faire le point tous les cinq ans, pour ajuster les paramètres du système en fonction de la situation de l'emploi et de la démographie. En fait, depuis lors, ce n'est pas tous les cinq ans, mais tous les ans qu'un paramètre a été changé ! Une

Journée d'action pour la défense des retraites à Rennes. L'allongement de la durée de vie ne remet absolument pas en cause la stabilité assurée par la répartition

fois, on s'attaque aux avantages familiaux, une autre fois aux régimes spéciaux, une autre fois encore au nombre d'années de cotisations nécessaires pour partir de manière anticipée. Tout cela accroît l'inquiétude de la population sur l'avenir du système. Et nombre de personnes partent à la retraite plus tôt qu'elles ne l'auraient souhaité, par peur de voir leurs droits remis en cause. Ce climat d'angoisse est entretenu pour partie pour des raisons idéologiques. Une partie de la majorité actuelle, les compagnies d'assurances et les banques ont intérêt à semer le doute sur la pérennité du système par répartition pour inciter les ➤



Zavier Morabon - Gohépeur

Thomas Piketty, directeur d'étude à l'EHESS, professeur à l'École d'économie de Paris



ménages à se tourner vers la capitalisation. Ils y réussissent puisqu'une partie des jeunes générations pense qu'ils n'auront rien demain et qu'il vaut mieux une petite épargne individuelle même si ça ne va pas très loin, car, au moins, on sait ce qu'on a sur son compte. Mais la gauche et les responsables syndicaux ont aussi leur part de responsabilité en se refusant à proposer une remise à plat du système...

Que faudrait-il faire ?

Rendre le système plus lisible, afin que chacun puisse savoir ce qu'il touchera demain. La première source d'angoisse tient à la complexité du système actuel. Alors qu'on compte 13 millions de retraités en France aujourd'hui, 30 millions de pensions sont versées chaque mois ! Concrètement, cela signifie que les retraités touchent en moyenne 2,3 pensions différentes, et ce nombre devrait augmenter encore pour les plus jeunes. Les régimes différents en effet selon que vous êtes cadre ou non cadre, salarié du privé ou fonctionnaire, titulaire ou contractuel, salarié ou travailleur indépendant, etc. Or, l'avantage majeur de la répartition - la garantie donnée à chacun qu'on pourra vivre décemment après la fin de sa vie active - doit aller de pair avec une réelle lisibilité. Les salariés versent chaque mois près de 25 % de leurs salaires bruts en cotisations retraite. Et

c'est tant mieux. Cela assure la viabilité d'un système qui verse des retraites plus correctes que dans beaucoup de pays. Et pourtant, les gens s'inquiètent pour l'avenir du système, car les droits acquis du fait de ces cotisations demeurent incertains, illisibles.

D'où l'efficacité des discours dramatisant les déficits...

Absolument. On fait peur aux gens avec les cinq ou dix milliards de déficit observés en 2008 et 2009. Alors que cette somme, pour importante qu'elle soit, est réduite au regard de la masse des pensions versées qui tourne autour de 250 milliards d'euros. C'est vrai, en 2009, on a perçu que 240 milliards de cotisations, et il vaudrait mieux que les comptes soient équilibrés. Mais il ne faut pas dramatiser. Le vrai problème est plutôt que les gens ne font pas le lien entre ces 240 milliards et les droits qu'ils ont acquis.

Et l'allongement de la durée de la vie, ce n'est pas un problème ?

L'allongement de la durée de la vie, une bonne nouvelle, ne remet absolument pas en cause la stabilité assurée par la répartition. On sait à peu près dix, vingt ans à l'avance comment va évoluer l'espérance de vie, car sa progression est très stable. Il faut traiter collectivement de la façon dont on y fait face. On peut tout à fait envisager d'augmenter progressivement les

Un système de retraite exprimé en euros serait plus difficilement attaqué politiquement. Les retraités font leurs courses en euros, pas en points.

cotisations, si on le souhaite. On peut aussi choisir de travailler un peu plus longtemps pour les métiers qui ne sont pas pénibles. Et, surtout, n'oublions pas que la répartition assure une sécurité que n'apportera jamais la capitalisation : nul ne peut dire ce que sera le niveau des marchés financiers dans dix, vingt ou trente ans, dans un facteur d'un à deux, voire de un à trois !

Venons-en au cœur de votre proposition...

Nous proposons d'unifier l'ensemble des régimes de retraite autour d'un régime à taux de cotisations unique, avec les mêmes règles pour tous, quels que soient le secteur et le statut d'activité. De quoi permettre à chacun d'accumuler les mêmes droits au cours de sa vie professionnelle, avec une formule la plus simple possible dans le calcul de la retraite. La règle d'or est qu'il n'y a jamais de cotisations perdues et que chacun peut savoir à tout moment où il en est. Les gens ont des vies compliquées, et c'est au système social de s'adapter à la vie des gens, et non l'inverse. Au-delà de ce principe général, il y a de multiples détails - qui n'en sont pas - à régler. Mais c'est au débat collectif de les

trancher. Au fond, pour nous, unifier le système de retraites autour de droits communs que tous les travailleurs pourraient se réapproprier permettrait de mettre fin au climat de peur, de division des salariés, entre privé, public, régimes spéciaux, qui menace la répartition. D'autant que le système est aujourd'hui si compliqué qu'il est extrêmement difficile de dire que tel ou tel régime est réellement favorisé par rapport à un autre !

Vous proposez un modèle proche de celui mis en œuvre en Suède ?

Le modèle suédois présente des caractéristiques intéressantes, mais il comporte aussi de grosses faiblesses, notamment le fait qu'il contient une dose de capitalisation. Il n'existe pas de modèle parfait qu'il suffirait d'importer. A nous d'inventer un modèle que les autres pays aient envie de copier !

Et concrètement ?

Dans ce système, chaque personne à un compte, compte individuel, ou compte personnel pour reprendre les termes de la CFDT, alimenté par les cotisations versées. Il s'agit de comptes virtuels : aucune somme n'est placée sur les marchés financiers. Le système fonctionne totalement en répartition et toutes les cotisations sont reversées

La répartition assure une sécurité que n'apportera jamais la capitalisation : nul ne peut dire ce que sera le niveau des marchés financiers dans dix, vingt ou trente ans

aux retraités. Les personnes accumulent simplement des droits, exprimés en euros. Supposons qu'on cotise 25 % du salaire comme actuellement - sachant qu'on pourrait choisir d'augmenter graduellement ce taux dans l'avenir. Vous cumulez donc 500 euros par mois avec un salaire brut de 2 000 euros, ce qui fait 6 000 euros par an, et 240 000 euros en quarante ans. Ensuite, l'Etat doit revaloriser la valeur de ces droits. Et puisqu'on est dans un système par répartition, la solution équilibrée et équitable est de les faire bénéficier du taux de croissance de la masse salariale. Sachant que ce sont les salaires de demain qui paieront

les retraites de demain, la masse globale des retraites qui pourra être versée demain sera déterminée par la masse salariale de demain.

On ne peut évidemment pas être sûr de la façon dont cette masse évolue. Cela suppose en effet que la politique de l'emploi assure le plus haut niveau d'emploi possible et aucun système de retraite ne peut pallier l'absence d'une politique de l'emploi digne de ce nom... Reste que la masse salariale, dans tous les cas, constitue l'agrégat macroéconomique le moins volatil, et c'est bien pour cela que le système par répartition est le meilleur système. Supposons sur ces bases qu'on ait une progression de la masse salariale de l'ordre de 2 % par an, en sus de l'inflation, ce qui n'est pas exagérément optimiste au vu de l'évolution passée. Cela suffit à transformer nos 240 000 euros de cotisations en 380 000 euros de droits à la retraite. Et si, au moment de partir à la retraite, l'espérance de vie moyenne fait que vous allez toucher vingt ans de retraite en moyenne, hommes et femmes confondus, on divise 380 000 euros par vingt, soit 19 000 euros par an, à peu près 1 600 euros par mois, soit un taux de remplacement d'un peu plus de 80 % par rapport à votre salaire de 2 000 bruts.

Ce système se distingue des systèmes par points, parce que tout est exprimé en euros, ce qui lui assure une plus grande stabilité. En effet, autant il est facile de faire évoluer la valeur réelle des points, comme on le voit avec les retraites complémentaires Agirc-Arrco ; autant il serait bien plus difficile, politiquement, de s'attaquer à des droits exprimés en euros. C'est un « détail » qui compte : les retraités font leurs courses en euros, pas en points.

Reste qu'en pratique, les incertitudes qui pèsent sur notre modèle de croissance sont très fortes. On peut ainsi douter que la masse salariale va continuer à croître éternellement à 2 % par an. L'enjeu n'est-il pas d'abord d'établir un système qui garantisse les conditions futures d'un partage équitable des richesses ?

Vous avez raison. Face à un choc de long terme sur la masse salariale, aucun système de retraite ne peut rien faire, l'enjeu essentiel est donc bien d'établir un système qui garantisse un partage équitable des richesses produites, et

c'est ce qu'assure notre système, comme tout système par répartition. Le mérite de notre proposition est de rendre enfin transparent le lien entre cotisations versées et retraite touchée.

A plus court terme, comment le lien avec l'évolution de la masse salariale s'applique aux pensions des retraités ?

Le principe est qu'elle soit également revalorisée en fonction de son évolution. Mais le mécanisme d'ajustement ne doit pas être immédiat. Là encore, les Suédois ont fait une erreur, en



Eric Woerth, nouveau ministre du Travail, se retrouve désormais en charge du dossier des retraites.

prévoyant un ajustement immédiat. Résultat, les pensions ont suivi la baisse de la masse salariale, en 2009. Une baisse à la fois injuste et qui tend, sur le plan macroéconomique, à aggraver la récession... Il faut donc lisser les évolutions. Nous proposons d'utiliser le taux moyen de croissance de la masse salariale sur cinq ans ou dix ans. Mais il y a aussi des tas d'autres questions à résoudre comme la validation des années non travaillées, à commencer par les périodes de chômage pour lesquelles les caisses de chômage devront verser des cotisations afin que chacun, même au chômage, ait des droits qui s'accumulent. On peut prévoir un système voisin pour d'autres périodes de non-activité : maternité, formation initiale ou continue... Autant de questions à débattre. Raison de plus pour ne pas les abandonner à d'autres. ■

Propos recueillis par Philippe Frémeaux

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour un nouveau système de retraites, par Antoine Bozio et Thomas Piketty, éd. Rue d'Ulm 2008. Egalement disponible en ligne sur : <http://jordan.ens.fr/piketty/index.php>